

M A I R I E

6&8

ARRONDISSEMENTS
M A R S E I L L E

LE MAIRE

CONSEILLER DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE



SITE HÔTE



PARIS 2024

Madame Cathy RACON-BOUZON
Députée des Bouches-du-Rhône
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Marseille, le 18 avril 2018

N/REF : YM/CVG/EC/LC
17414/18/04/00322

Madame la Députée,

Je me permets d'attirer votre attention sur un établissement de nuit situé 89 rue de la Palud, dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille, le Saphir Club.

Depuis de nombreux mois, cette discothèque est source de nuisances nocturnes importantes et génère un climat d'insécurité inquiétant dans ce secteur du centre-ville.

Grâce à un travail de collaboration étroite avec les forces de police, le Saphir Club a fait l'objet de plusieurs fermetures administratives.

Une réouverture récente a donné lieu à de nouveaux actes de violence et de délinquance : bagarres, menaces, vitrines brisées, échauffourées...). Faut-il qu'un crime de sang se produise au sein de cet établissement pour qu'une fermeture définitive soit appliquée, comme le prévoit la loi en vigueur ?

C'est pourquoi je sollicite votre bienveillante attention afin que les mesures législatives soient enfin prises et éviter qu'un drame ne se produise au cœur du centre-ville.

En vous remerciant par avance pour l'attention et les suites que vous voudrez bien réserver à la présente,

Je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Yves MORAINE